

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2014

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DELAFONTAINE C, DENIS H., Messieurs AGRET R., GAUTHIER D., VERGES J.C, Adjoints

Madame NIBOUCHE B., Messieurs BENOIT M., CHERUEL P., REBIERE P., RICARD G., RICHARD B., RIEU P., Conseillers Municipaux.

Procuration de Mme COUDERC Véronique à M. DEMANSE Jacques.

Absente : Madame MALINAS Claude.

Secrétaire de Séance : Mme DENIS Huguette

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler par rapport au précédent compte-rendu. Aucune remarque n'étant faite Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VERGES afin qu'il présente les bilans de l'exercice 2013 et quitte ensuite la salle.

CCAS

En ce qui concerne le budget du CCAS nous avons effectué 5 707.75 € de dépenses au titre de différentes aides aux administrés et nous avons encaissé 5 411.66 € de recettes. Ce qui rend un résultat négatif de la section de fonctionnement de 296.09 €. Ce résultat négatif est comblé par les résultats antérieurs reportés qui s'élèvent à 8 391.88 €. Le solde soit 8 095.79 € viendra créditer les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2014.

ASSAINISSEMENT

En ce qui concerne la section fonctionnement de l'assainissement nous avons effectué 75 685.56 € de recettes pour 79 428.66 € de dépenses. Ce qui rend un résultat négatif de 3 743.10 €. Ce résultat est corrigé par les résultats antérieurs reportés excédentaires d'un montant de 21 054.89 €. Le bilan de la section de fonctionnement est positif pour un montant de 17 311.79 €.

En section d'investissement nous avons effectué 73 624.82 € de recettes pour 85 290.62 € de dépenses. Ce qui rend un résultat négatif de 11 665.80 €.

Ce résultat est corrigé par les résultats antérieurs reportés excédentaires d'un montant de 24 556.93 €. A ce résultat, il convient de déduire les travaux engagés non mandatés sur l'exercice 2013 pour un montant de 78 660.92 €. Le bilan de la section d'investissement demeure toutefois négatif pour un montant de 65 869.79 €.

BUDGET COMMUNAL

En ce qui concerne la section de fonctionnement nous avons effectué 2 598 246.60 € de recettes pour 2 363 008.13 € de dépenses. Ce qui rend un résultat positif de 235 238.47 €.

A ce montant se rajoutent les résultats antérieurs reportés excédentaires d'un montant de 236 455.66 €. Soit un montant global de 471 694.13 €.

En ce qui concerne la section d'investissement nous avons effectué 2 633 157.19 € de recettes pour 766 237.57 € de dépenses. Ce qui rend un résultat positif de 1 866 919.62 €.

A ce montant se rajoutent les résultats antérieurs reportés excédentaires d'un montant de 358 330.04 €. Soit un montant global de 2 225 249.66 €.

A ce résultat, il convient de déduire les travaux engagés non mandatés sur l'exercice 2013 pour un montant de 3 296 905.01 €. Il convient également d'ajouter les recettes engagées, non encaissées pour un montant de 610 000 €. Le bilan de la section d'investissement est désormais négatif pour un montant de 461 655.35 €.

Les comptes administratifs étant conformes aux comptes tenus par le percepteur, ils sont approuvés à l'unanimité.

Budget Primitif 2014 – Commune –

Monsieur le Maire présente ensuite le budget primitif de la Commune et propose de reconduire les taux des impôts directs, à savoir :

Taxe Habitation	12.81 %	Taxe Foncier Non Bâti	68.29 %
Taxe Foncier Bâti	19.82 %		

Etant précisé que le taux de la taxe d'habitation ne représente aujourd'hui que la part communale ; la part départementale de 10,22 % étant encaissée par le Grand Avignon

Le budget Primitif de la Commune est proposé comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	2 343 657.00
FONCTIONNEMENT RECETTES	2 550 874.13
INVESTISSEMENT DEPENSES	3 613 637.00
INVESTISSEMENT RECETTES	3 613 637.66

Il est proposé de voter la section de fonctionnement en suréquilibre ; la différence représentant le solde de l'excédent de fonctionnement à savoir la somme de 207 217.13 Euros pour anticiper sur l'exercice 2015 et préparer ainsi la charge des dépenses due au fonctionnement du Pôle Jean Ferrat **sans augmentation de la fiscalité.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de reconduire les taux de 2013 pour 2014 comme suit :

Taxe Habitation	12.81 %	Taxe Foncier Non Bâti	68.29 %
Taxe Foncier Bâti	19.82 %		

APPROUVE le Budget primitif de la Commune - Exercice 2014 avec les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	2 343 657.00
FONCTIONNEMENT RECETTES	2 550 874.13
INVESTISSEMENT DEPENSES	3 613 637.00
INVESTISSEMENT RECETTES	3 613 637.66

PRECISE qu'une subvention de 3000 € sera versée au budget CCAS.

Budget Primitif 2014 – CCAS –

Monsieur le Maire propose donc de reprendre le résultat 2013 qui est de 8 095.79 € dans le budget primitif 2014 et de le reporter au compte 002 Section de fonctionnement recettes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le Budget primitif du CCAS - Exercice 2014 avec les résultats suivants :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 195.79
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 195.00

Proposition avenant N°4 - Avenue du Languedoc

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue du Languedoc, un nouvel avenant nous est proposé par l'entreprise COLAS, pour des travaux supplémentaires sur réseaux humides. Ces travaux sont quantifiés à 3 624.00 euros TTC ; ce qui porte le montant global de la deuxième tranche conditionnelle à 394 613.62 Euros TTC.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Accepte ces travaux supplémentaires et Autorise Monsieur le Maire à signer le présent avenant qui sera notifié à l'entreprise COLAS.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire met fin à la séance.

le Maire,
Jacques DEMANSE

